



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 janvier 2008, à 17 heures, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
 Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Anne Létourneau
Carole Bégin-Giroux	Alain Loubier
Pierre Blouin	Pierre Maheux
Francine Bouchard	Jean-Marie Matte
Richard Côté	Ralph Mercier
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Paul Shoiry
Michel Fecteau	Marc Simoneau
Anne Guérette	Jacques Teasdale
Patrick Huot	Denise Tremblay Blanchette
Jacques Joli-Coeur	Denise Trudel
Gérard Landry	Marie France Trudel
Louise Lapointe	Jérôme Vaillancourt
Lisette Lepage	Conrad Verret
André Letendre	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
 M^e Sylvain Ouellet, greffier
 M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Monsieur le conseiller Gilles Marcotte
 Monsieur le conseiller Patrick Paquet
 Monsieur le conseiller Guy Perrault
 Madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie
 Monsieur le conseiller Gérald Poirier

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Monsieur le président Yvon Bussièrès demande d'observer une minute de silence en mémoire des militaires qui ont oeuvré en Afghanistan et qui sont décédés récemment.

CV-2008-0001 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil tenue le 21 janvier 2008, en retirant les sommaires décisionnels suivants :

- TP2007-041 intitulé : « Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 49 »;
- TP2007-047 intitulé : « Avis de motion relatif au *Règlement sur la gestion des matières résiduelles*, R.V.Q. 1056 »;
- FN2008-003 intitulé : « Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées relativement au paiement de ces quotes-parts*, R.A.V.Q. 313 - Renonciation au droit d'opposition ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0002 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 et des séances spéciales tenues les 20 et 21 décembre 2007

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 et des séances spéciales tenues les 20 et 21 décembre 2007 tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors des séances spéciales du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenues les 18, 20 et 21 décembre 2007

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors des séances spéciales du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenues les 18, 20 et 21 décembre 2007.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 décembre 2007.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Ralph Mercier, adressée à monsieur le maire Régis Labeaume, en date du 12 décembre 2007, à l'effet qu'il se retire des différents comités, conseils d'administration et autres organismes.
- Dépôt de la résolution n° 07-CA-12 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de quartier Des Chutes-Montmorency tenue le 4 décembre 2007, relative au maintien et à la rénovation de l'aréna Gilles Tremblay.
- Dépôt d'une lettre de l'honorable Michael M. Fortier, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, en date du 10 janvier 2008, relative au choix du secteur d'Estimauville pour la construction d'un nouvel édifice fédéral à Québec.
- Dépôt par madame la conseillère Anne Guérette d'une pétition relative à la démolition du monastère des Pères Dominicains, situé au 175 Grande-Allée Ouest.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 17 h 40 afin d'exercer son droit d'intervention et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence à 17 h 43.

Madame la conseillère Lisette Lepage ainsi que les membres du conseil offrent leurs plus sincères condoléances à madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie suite au décès de son père.

Monsieur le maire Régis Labeaume ainsi que les membres du conseil offrent leurs plus sincères condoléances à madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette suite au décès de sa belle-soeur.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition relatif au maintien de la télédiffusion des séances du conseil de ville.
- Madame la conseillère Anne Guérette dépose un avis de proposition relatif au projet d'agrandissement du Musée national des beaux arts du Québec et à la démolition du monastère des Pères Dominicains.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité exécutif pour avis et réinscrits à la prochaine séance.

CV-2008-0003 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Letendre lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 - Subvention de 1 000 000 \$ versée à la Société du 400^e anniversaire de la Ville de Québec afin de financer l'organisation du Championnat mondial de hockey 2008 - AJ2008-003 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 par monsieur le conseiller André Letendre, relativement à la subvention de 1 000 000 \$ versée à la Société du 400^e anniversaire de la Ville de Québec afin de financer l'organisation du Championnat mondial de hockey 2008;
- 2° de demander au vérificateur général de considérer la résolution numéro CV-2007-0336 et le Règlement R.A.V.Q. 161 comme faisant partie des documents à analyser pour la production de son prochain rapport annuel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0004 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 - Demande à la direction de TVA-Québec et du réseau TVA de reconsidérer leur décision face à l'abolition de quinze (15) postes étroitement reliés à la couverture de l'information locale dans la grande région de Québec, et ce, au détriment des citoyens qui l'habitent - CO2008-001 (Ra-1373)

Attendu que la station TVA-Québec a annoncé, en date du 28 novembre 2007, l'abolition de quinze (15) postes à temps plein;

Attendu que la station TVA-Québec joue un rôle important dans la télédiffusion de l'information pour les gens de Québec;

Attendu que les postes visés sont en lien direct avec la couverture de l'information locale dans la grande région de Québec;

Attendu que les raisons invoquées par l'employeur ne sont pas satisfaisantes, puisque le groupe TVA a enregistré un bénéfice net de 5,3 millions en septembre 2007;

Attendu qu'il s'agit de la troisième annonce faite dans les dernières semaines concernant la couverture de l'information locale à Québec au profit de la région de la métropole qu'est Montréal;

Attendu qu'il est impératif que la Ville de Québec, à titre de Capitale Nationale, ait droit à une couverture médiatique locale, tant au niveau de l'information que dans sa production locale;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel, appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de demander à la direction de TVA-Québec et du réseau TVA de reconsidérer sa décision face à l'abolition de quinze (15) postes étroitement reliés à la couverture de l'information locale dans la grande région de Québec, et ce, au détriment des citoyens qui l'habitent.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0005 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 - Conflit de travail au Journal de Québec - CO2008-002 (Ra-1373)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, relativement au conflit de travail au Journal de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0006 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 - Mesures nécessaires en vue de faire pression auprès des gouvernements supérieurs dans le but de trouver les sommes essentielles au bon fonctionnement de CIMI-FM et que ceux-ci établissent une politique d'aide destinée à toutes les radios communautaires pour leur assurer la sécurité financière afin qu'elles déploient leur énergie à bon escient et pour qu'elles jouent décentement leur rôle, soit celui d'informateur au niveau local et régional - LS2008-001 (Ra-1373)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, à l'effet que le conseil de la ville prenne les mesures nécessaires en vue de faire pression auprès des gouvernements supérieurs dans le but de trouver les sommes essentielles au bon fonctionnement de CIMI-FM et que ceux-ci établissent une politique d'aide destinée à toutes les radios communautaires pour leur assurer la sécurité financière afin qu'elles déploient leur énergie à bon escient et pour qu'elles jouent décentement leur rôle, soit celui d'informateur au niveau local et régional.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Autorisation de la conversion en copropriété divise de l'immeuble situé au 1021-1023 rue De Nouë - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique en quoi consiste la demande de conversion en copropriété divise de l'immeuble situé au 1021-1023 rue De Nouë, dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer sur la demande de conversion en copropriété divise.

CV-2008-0007 Autorisation de la conversion en copropriété divise de l'immeuble situé au 1021-1023 rue De Nouë - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AT2007-310 (Ra-1366)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'autoriser la conversion en copropriété divise de l'immeuble situé au 1021-1023 rue De Nouë, comprenant deux (2) logements.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation agroforestière située à l'intérieur du périmètre formé par le boulevard Raymond, l'avenue Larue, le boulevard Louis-XIV et l'autoroute Félix-Leclerc dans l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1196

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation agroforestière située à l'intérieur du périmètre formé par le boulevard Raymond, l'avenue Larue, le boulevard Louis-XIV et l'autoroute Félix-Leclerc dans l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1196 et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

CV-2008-0008 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation agroforestière située à l'intérieur du périmètre formé par le boulevard Raymond, l'avenue Larue, le boulevard Louis-XIV et l'autoroute Félix-Leclerc dans l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1196 - AT2007-329 (Ra-1367)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation agroforestière située à l'intérieur du périmètre formé par le boulevard Raymond, l'avenue Larue, le boulevard Louis-XIV et l'autoroute Félix-Leclerc dans l'arrondissement Beauport, R.V.Q. 1196.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine de haute densité dans le périmètre formé par l'autoroute Laurentienne, le boulevard Louis-XIV, le boulevard des Gradins et l'emprise du corridor des Cheminots, dans l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1336

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine de haute densité dans le périmètre formé par l'autoroute Laurentienne, le boulevard Louis-XIV, le boulevard des Gradins et l'emprise du corridor des Cheminots, dans l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1336.*

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

CV-2008-0009 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine de haute densité dans le périmètre formé par l'autoroute Laurentienne, le boulevard Louis-XIV, le boulevard des Gradins et l'emprise du corridor des Cheminots, dans l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1336 - AT2007-300 (Ra-1366)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine de haute densité dans le périmètre formé par l'autoroute Laurentienne, le boulevard Louis-XIV, le boulevard des Gradins et l'emprise du corridor des Cheminots, dans l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1336.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0010 ***Demande de délai additionnel jusqu'au 4 février 2008 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 - Disposition des ampoules fluocompactes - DG2008-003 (Ra-1373)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 9 janvier 2008, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 4 février 2008, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition

déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2007 par madame la conseillère Anne Beaulieu, concernant la disposition des ampoules fluocompactes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0011 Choix de la limite par lésion à la « Commission de la santé et de la sécurité du travail » pour l'année 2008 - RH2007-1010 (Ra-1367)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'approuver le choix d'une limite à 544 500 \$ par réclamation, s'élevant à 900 % du salaire maximal pour l'année 2008;
- 2° de mandater madame Denise Proulx, conseillère en ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner application aux présentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0012 Attribution d'un odonyme - Rue de Capella - District électoral de Saint-Émile - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - CU2007-099 (Ra-1370)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de nommer la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel par l'odonyme suivant : « Capella, rue de ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0013 Fermeture d'une partie de la rue du Gabare (emprise) située sur une partie du lot 1 398 399 du cadastre du Québec qui sera ultérieurement connue sous le nouveau numéro de lot 4 107 420 du même cadastre et son affectation au domaine privé de la Ville - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2007-193 (Ra-1370)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'ordonner la fermeture et d'affecter au domaine privé de la Ville une partie du lot numéro 1 398 399 (emprise de la rue du Gabare) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue comme étant le lot numéro 4 107 420 du susdit cadastre, d'une superficie de neuf mètres carrés et huit dixièmes (9,8 m²), tel que montré au projet de plan cadastral joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0014 Entente entre la Ville de Québec et la « Fabrique de la Bienheureuse-Marie-Catherine-de-Saint-Augustin (Saint-Louis-de-Courville) », relativement à la réalisation, par la Ville, de travaux d'aménagement sur la partie avant du terrain de l'église Saint-Louis-de-Courville - Arrondissement Beauport - AT2007-275 (Ra-1372)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu :

1° d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la « Fabrique de la Bienheureuse-Marie-Catherine-de-Saint-Augustin (Saint-Louis-de-Courville) », relativement aux travaux d'aménagement réalisés par la Ville sur la partie avant du terrain de l'église Saint-Louis-de-Courville, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° d'autoriser monsieur Serge Viau, directeur général adjoint et Me Sylvain Ouellet, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre les parties.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0015 Prolongation du contrat pour le service de contrôle et de secours des animaux domestiques et maintien d'un enclos public, pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 31 mai 2008 (VQ-34296) - Tous les arrondissements - AP2007-590 (CT-2164276) — (Ra-1372)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser la prolongation du contrat adjudgé à « Protection des Animaux de Québec (P.A.Q.) inc. », en vue d'effectuer les services de contrôle et de secours des animaux domestiques et le maintien d'un enclos

public, pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 31 mai 2008, selon les tarifs mensuels soumis, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-34296 et à sa soumission en date du 25 novembre 2004.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0016 Événements spéciaux pour l'année 2008 sur le territoire de la ville de Québec - DT2007-054 (Ra-1372)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la tenue des événements spéciaux pour l'année 2008, tel que décrit au tableau joint en annexe (2) du sommaire décisionnel;
- 2° de prendre acte des dépenses des services municipaux reliées à la tenue des événements spéciaux prévus pour l'année 2008; les sommes requises étant disponibles dans chacun des services municipaux concernés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0017 Adjudication de contrats en vue de la fourniture de produits d'entretien ménager pour une période de trente-six (36) mois (VQ-38926) - AP2007-593 (CT-AP2007-593) — (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de la fourniture de produits d'entretien ménager, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'adjudication, selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, de la façon suivante :

- « Emballages L. Boucher », pour les lots I et II;
- « Promotion Lépine inc. », pour les lots III et V;
- « Produits Capital inc. », pour le lot IV;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38926 et les prix unitaires de leurs soumissions respectives en date des 30, 30 et 28 novembre 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0018 Aliénation d'un camion du Service de protection contre l'incendie pour un montant de 25 000 \$ (excluant les taxes applicables) - AP2007-594 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de vendre, à la municipalité de Boischatel, pour un montant de 25 000 \$ (excluant les taxes applicables), le camion pompe-échelle Freightliner, modèle FL106MCV, unité 99-601, le tout selon les conditions substantiellement conformes à l'offre déposée en date du 10 décembre 2007 jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0019 Adjudication d'un contrat de services professionnels à « Bodycote essais de matériaux Canada inc. » pour effectuer l'analyse d'eau et de sol (VQ-39225) - AP2007-596 (CT-AP2007-596) — (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Bodycote essais de matériaux Canada inc. », le contrat de services professionnels en vue de l'analyse d'eau et de sol, pour une durée de trois (3) ans à partir de la date d'adjudication, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39225 et les prix unitaires de sa soumission, en date du 4 décembre 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0020 Nomination de membres au sein de la Commission consultative « Jeunes et Aînés » - CO2007-015 (Ra-1373)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de nommer les personnes suivantes au poste de commissaire à la commission consultative « Jeunes et Aînés » pour la durée du présent mandat :

- madame Karine Boulanger, arrondissement Beauport (commissaire - « Jeunes »);

- monsieur Gilles Marcil, arrondissement Beauport (commissaire - « Aînés »);
- monsieur Benoît Vaillancourt, arrondissement Beauport (commissaire - « Aînés »).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0021 Attribution d'un odonyme - « Rue Picasso » - Bocages Saint-Émile X - District électoral de Saint-Émile - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - CU2007-103 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de nommer la rue identifiée par la lettre « A » sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : « Picasso, rue ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0022 Prolongement des rues Voltaire, Charles-Dickens et Virginia-Woolf - District de Lebourgneuf (7) - Arrondissement Les Rivières - DE2007-153 (CT-DE2007-153) — (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Construction G. Carrier inc. », comprenant notamment le prolongement des rues Voltaire, Charles-Dickens et Virginia-Woolf, sur une longueur approximative de quatre cent deux mètres (402 m), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Construction G. Carrier inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Construction G. Carrier inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Construction G. Carrier inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser une dépense de 60 000 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ladite somme étant puisée au Règlement R.V.Q. 1194.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0023 Abrogation de la résolution numéro CV-2006-0297 relative à la nomination à un poste temporaire de commissaire général aux Fêtes du 400^e - Réaffectation au poste de directeur de l'arrondissement La Cité - Désignation au poste de commissaire général aux Fêtes du 400^e - DG2008-006 (Abroge CV-2006-0297) (CT-DG2008-006) — (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CV-2006-0297, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance tenue le 18 avril 2006, relative à la nomination à un poste temporaire de commissaire général aux Fêtes du 400^e;
- 2° de réaffecter monsieur Serge Allen (ID. 12503) au poste de directeur de l'arrondissement La Cité;
- 3° de désigner madame Annie Brassard, commissaire générale aux relations internationales, à titre de commissaire générale aux Fêtes du 400^e.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0024 Nomination de membres au sein de la Commission aménagement du territoire et transports - DG2008-007 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller François Picard, du district électoral de Lebourgneuf et madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel, à titre de membres au sein de la Commission aménagement du territoire et transports, en remplacement de monsieur le conseiller Richard Côté, du district électoral de Vanier et de monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0025 Nomination d'un membre au sein de la Commission sur l'habitation - DG2008-008 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville, à titre de membre au sein de la Commission sur l'habitation, en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0026 Nomination de membres au sein de la Commission économie et environnement - DG2008-009 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville et madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel, à titre de membres au sein de la Commission économie et environnement, en remplacement de monsieur le conseiller François Picard, du district électoral de Lebourgneuf et de monsieur le conseiller Paul Shoiry, du district électoral de Sillery.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0027 Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) et de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) - DG2008-010 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) et du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0028 Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) - DG2008-011 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville, à titre de membre au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC), en remplacement de monsieur le conseiller Patrick Huot, du district électoral de Duberger.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0029 Nomination d'un membre du conseil au sein du conseil d'administration du Fonds québécois d'habitation communautaire - DG2008-013 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville, à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration du Fonds québécois d'habitation communautaire, en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0030 Nomination d'un membre du conseil au sein de la Commission finances et services à la population - DG2008-018 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Richard Côté, du district électoral de Vanier, à titre de membre au sein de la Commission finances et services à la population, en remplacement de monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0031 Nomination de membres au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la région administrative de la Capitale-Nationale - DG2008-019 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de nommer madame la conseillère Denise Trudel, du district électoral de Saint-Rodrigue et monsieur le conseiller Richard Côté, du district électoral de Vanier, à titre de représentants de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la région administrative de la Capitale-Nationale, en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel et de monsieur le conseiller Ralph Mercier, du district électoral de Charlesbourg-Centre.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0032 Nomination d'un membre et désignation d'un président au sein du Comité consultatif agricole (CCA) - DG2008-020 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

1° de nommer monsieur le conseiller Guy Perrault, du district électoral de Chauveau, à titre de membre au sein du comité consultatif agricole (CCA), en remplacement de monsieur le conseiller Jean-Marie Matte, du district électoral de Val-Bélair et chef de l'opposition;

2° de désigner monsieur le conseiller Guy Perrault à titre de président au sein du comité consultatif agricole.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0033 Nomination d'un membre du conseil au sein du Comité de vérification de la Ville - DG2008-021 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller André Letendre, du district électoral du Vieux-Bourg, à titre de membre au sein du comité de vérification de la Ville de Québec, en remplacement de monsieur le conseiller Gilles Marcotte, du district électoral de Jean-Talon.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0034 Nomination d'un membre du conseil au sein du comité du Fonds de développement et de revitalisation - DG2008-022 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville, à titre de membre au sein du comité du Fonds de développement et de revitalisation, en remplacement de monsieur le conseiller Patrick Huot, du district électoral de Duberger.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0035 Abrogation de la résolution numéro CV-2006-0439 relative à une affectation au poste de directeur de l'arrondissement La Cité - Affectation à la Direction générale - DG2008-024 (Abroge CV-2006-0439) (CT-DG2008-024) — (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CV-2006-0439, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance tenue le 5 juin 2006, relative à une affectation au poste de directeur de l'arrondissement La Cité;

2° d'affecter monsieur Louis Beaupré (ID. 012100) à la Direction générale, selon ses conditions de travail actuelles.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Louise Lapointe souligne le professionnalisme de monsieur Louis Beaupré et le remercie au nom des membres du conseil et du personnel de l'arrondissement La Cité.

CV-2008-0036 Nomination des assistants-trésoriers - FN2008-002 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de nommer monsieur Jean Mignault à titre d'assistant-trésorier;
- 2° de reconduire monsieur Clément Guay à titre d'assistant-trésorier et de le désigner pour exercer les devoirs du trésorier en cas de vacance dans cette charge.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0037 Nomination au poste d'adjoint au directeur du Service de protection contre l'incendie - RH2008-014 (CT-RH2008-014) — (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de nommer monsieur Jean-Guy Laterreur (ID. 024330) au poste d'adjoint au directeur du Service de protection contre l'incendie, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0038 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 59-2007 modifiant les articles 11.1.2.1.1 et 11.1.2.1.2 du Règlement de zonage n° V-965-89 concernant les ouvertures à la rue et le stationnement selon les classes d'usage de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2007-359 (Ra-1370)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 59-2007 modifiant les articles 11.1.2.1.1 et 11.1.2.1.2 du Règlement de zonage n° V-965-89 concernant les ouvertures à la rue et le

stationnement selon les classes d'usage de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0039 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'exploitation d'un écocentre au site de l'Hêtrière - Période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008 - (dossier 38086) - AP2007-414 (CT-2162126) — (Ra-1370)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication du contrat, à « Véolia ES Matières Résiduelles inc. », en vue de l'exploitation d'un écocentre au site de l'Hêtrière, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008, selon les tarifs et les conditions substantiellement conformes à ceux du projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0040 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la tenue de l'ensemble des événements spéciaux durant l'année 2008 sur le territoire de la ville de Québec - DT2007-054 (Ra-1372)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la tenue des événements spéciaux durant l'année 2008, tel que décrit au tableau de l'annexe (1) joint au sommaire décisionnel;
- 2° la prise d'acte des dépenses des services municipaux reliées à la tenue des événements spéciaux prévus pour l'année 2008, les sommes requises étant disponibles dans chacun des services municipaux concernés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0041 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la grille de pondération et d'évaluation des offres pour la fourniture des équipements de traitement du lixiviat et l'opération de la station d'épuration pour démonstration de performance (VQ-39699) - AP2008-011 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres, tel que décrit dans la grille d'évaluation et d'analyse jointe en annexe au sommaire décisionnel, pour l'acquisition des équipements de traitement du lixiviat et l'opération de la station d'épuration pour démonstration de performance et d'autoriser le Service des approvisionnements à procéder aux demandes de soumissions publiques.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0042 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la dénomination d'une nouvelle piste cyclable « Corridor de la Rivière-Saint-Charles » - Arrondissements La Cité, Les Rivières et Limoilou - CU2007-104 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la dénomination de la nouvelle piste cyclable « Corridor de la Rivière-Saint-Charles » située sur le territoire des arrondissements La Cité, Les Rivières et Limoilou, qui s'étend sur une distance de près de neuf (9) kilomètres dans la partie urbanisée du Parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger et identifiée au plan dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0043 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement au développement local et concernant le versement d'une contribution financière additionnelle pour 2007-2008 - DE2008-005 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, pour

et au nom du gouvernement du Québec, relativement au développement local et le versement d'une contribution financière additionnelle de 242 142 \$ pour l'exercice financier 2007-2008, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles contenues au projet d'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0044 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Québec (CLD de Québec) - DG2008-012 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur le conseiller Richard Côté, du district électoral de Vanier, à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Québec (CLD de Québec), en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0045 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec - DG2008-014 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur le conseiller Richard Côté, du district électoral de Vanier, à titre de membre au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec, en remplacement de monsieur le conseiller Ralph Mercier, du district électoral de Charlesbourg-Centre.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0046 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du comité consultatif Port/Ville - DG2008-028 (Ra-1374)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur le conseiller François Picard, du district électoral de Lebourgneuf, à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du comité consultatif Port/Ville, en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0047 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de Pôle Québec Chaudière-Appalaches - DG2008-016 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur le conseiller Richard Côté, du district électoral de Vanier, à titre de membre au sein du conseil d'administration de Pôle Québec Chaudière-Appalaches, en remplacement de monsieur le conseiller Ralph Mercier, du district électoral de Charlesbourg-Centre.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0048 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de L'Institut canadien de Québec - DG2008-017 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame la conseillère Denise Trudel, du district électoral de Saint-Rodrigue, à titre de représentante de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de L'Institut canadien de Québec, en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0049 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) - DG2008-023 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes à titre de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec :

- M. Régis Labeaume, maire de Québec, président;
- M. François Picard, conseiller du district électoral de Lebourgneuf, vice-président;
- M. Jean-Marie Matte, conseiller du district électoral de Val-Bélair;
- Mme Denise Trudel, conseillère du district électoral de Saint-Rodrigue;
- Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère du district électoral de la Chute-Montmorency;
- M. André Demers, conseiller du district électoral de Saint-Louis;
- M. Conrad Verret, conseiller du district électoral de Champigny;
- M. Patrick Paquet, conseiller du district électoral de Neufchâtel.

Ces nominations remplacent toutes les nominations précédentes de membres du conseil de la Ville de Québec au conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0050 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres en vue de retenir les services d'agences de publicité et de relations publiques pour Expo Québec et pour certains autres mandats de communication d'ExpoCité - EX2007-029 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation pour l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres, tel que décrit dans la grille d'évaluation et d'analyse jointe en annexe au sommaire décisionnel, en vue de retenir les services d'agences de publicité et de relations publiques pour Expo Québec ainsi que certains autres mandats de communication d'ExpoCité;
- 2° l'autorisation, à ExpoCité, de procéder à la demande de soumissions publiques.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0051 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 215 autorisant des dépenses et un emprunt de 370 000 \$ pour l'intégration des outils géomatiques du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-057 (Ra-1373)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 215 autorisant des dépenses et un emprunt de 370 000 \$ pour l'intégration des outils géomatiques, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de la séance tenue le 24 octobre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0052 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 218 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 000 000 \$ pour le réaménagement du terminus Jacques-Cartier du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-058 (Ra-1373)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement no 218 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 000 000 \$ pour le réaménagement du terminus Jacques-Cartier, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de la séance tenue le 24 octobre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0053 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 219 autorisant des dépenses et un emprunt de 22 753 000 \$ pour la mise en place du parcours Métrobus 803 du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-059 (Ra-1373)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement no 219 autorisant des dépenses et un emprunt de 22 753 000 \$ pour la mise en place du parcours Métrobus 803, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de la séance tenue le 24 octobre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0054 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 217 autorisant des dépenses et un emprunt de 5 310 000 \$ pour l'acquisition de dix (10) autobus en 2008 du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-060 (Ra-1373)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 217 autorisant des dépenses et un emprunt de 5 310 000 \$ pour l'acquisition de dix (10) autobus en 2008, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de la séance tenue le 24 octobre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0055 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 220 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 370 000 \$ pour l'automatisation du processus d'affectation trimestrielle du travail du personnel chauffeur et de l'affectation quotidienne du travail du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-068 (Ra-1373)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 220 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 370 000 \$ pour l'automatisation du processus d'affectation trimestrielle du travail du personnel chauffeur et de l'affectation quotidienne du travail, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de la séance tenue le 28 novembre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0056 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de réfection des infrastructures du parc Roland-Beaudin ainsi que du marché public de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 303 - Renonciation au droit d'opposition - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - A3LS2007-078 (Ra-1370)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de réfection des infrastructures du parc Roland-Beaudin ainsi que du marché public de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 303.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de réfection des infrastructures du parc Roland-Beaudin ainsi que du marché public de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 303.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0057 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2007, R.A.V.Q. 197 - OT2007-011 (Ra-1373)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2007*, R.A.V.Q. 197.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0058 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation réseau et infrastructure d'utilité publique et une aire de grande affectation commerce et industrie à contrainte élevée à l'extrémité est du Parc technologique du Québec métropolitain, R.V.Q. 1320 - AT2007-236 (Ra-1370)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* afin d'agrandir une aire de grande affectation « Commerce et industrie à faible contrainte », d'éliminer une aire de grande affectation « Réseau et infrastructure d'utilité publique » et de réduire une aire de grande affectation « Commerce et industrie à contrainte élevée » dans le secteur compris dans le quadrilatère formé par le boulevard du Parc-Technologique, l'autoroute Charest, l'autoroute Robert-Bourassa et l'emprise de chemin de fer du Canadien national à l'est du parc technologique du Québec métropolitain.

Il précise également que dans les limites du parc technologique du Québec métropolitain un usage de l'affectation « Administration et service » pourra être autorisé au-delà du seuil de 5 000 mètres carrés, dans la mesure où il est

complémentaire à des installations de production existantes, sans toutefois excéder 50 % de la superficie de celles-ci.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0059 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation réseau et infrastructure d'utilité publique et une aire de grande affectation commerce et industrie à contrainte élevée à l'extrémité est du Parc technologique du Québec métropolitain, R.V.Q. 1320 - AT2007-236 (Ra-1370)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte à même une aire de grande affectation réseau et infrastructure d'utilité publique et une aire de grande affectation commerce et industrie à contrainte élevée à l'extrémité est du Parc technologique du Québec métropolitain, R.V.Q. 1320.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0060 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord-ouest de la rivière des Roches, R.V.Q. 1346 - AT2007-347 (Ra-1370)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* afin de soustraire la partie de territoire délimitée à l'ouest par le boulevard Henri-Bourassa, au nord par les terrains adjacents aux rues de l'Étoile et des Anciens-Canadiens, à l'est par la rivière des Roches et au sud par les terrains adjacents aux rues des Musaraignes et des Aigles, de l'aire d'aménagement de ce secteur pouvant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble.

La densité minimale d'habitation est portée à 15 logements à l'hectare, la densité de commerce de vente au détail maximale à 2 000 mètres carrés et la densité d'administration et de service maximale à 1 000 mètres carrés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0061 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord-ouest de la rivière des Roches, R.V.Q. 1346 - AT2007-347 (Ra-1370)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord-ouest de la rivière des Roches*, R.V.Q. 1346.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0062 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement aux taxes, R.V.Q. 1349 - DE2007-149 (Ra-1370)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* afin de prévoir que la ville prend à sa charge les taxes applicables sur tout montant qu'elle assume en vertu de ce règlement, lorsqu'il s'agit de surdimensionnement ou de travaux réalisés en front d'un immeuble de la ville ou qui doit être cédé à la ville.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0063 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement aux taxes, R.V.Q. 1349 - DE2007-149 (Ra-1370)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement aux taxes*, R.V.Q. 1349.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0064 Avis de motion relatif au Règlement sur les normes de construction, R.V.Q. 1600 - AT2007-345 (Ra-1370)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant les règlements de construction des anciennes villes de façon à harmoniser la réglementation sur les normes de construction applicables sur l'ensemble du territoire, notamment, par un renvoi au *Code de construction du Québec*.

Le *Code national du bâtiment - Canada 1995* auquel le *Code de construction* réfère, sauf sa section 2.5 et ses parties 7 et 8, s'applique désormais sur le territoire de la Ville de Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0065 Adoption du projet de Règlement sur les normes de construction, R.V.Q. 1600 - AT2007-345 (Ra-1370)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de Règlement sur les normes de construction, R.V.Q. 1600;
- 2° de décréter que l'approbation de ce projet de règlement n'a pas pour effet de suspendre l'approbation d'un plan de construction ou la délivrance d'un permis ou d'un certificat non conforme à ce projet de modification.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0066 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à certains secteurs de plans d'aménagement d'ensemble du Plan directeur d'aménagement et de développement et à certains secteurs situés hors de la limite maximale d'urbanisation, R.V.Q. 1316 - AT2007-358 (Ra-1373)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à certains secteurs de plans d'aménagement d'ensemble du Plan directeur d'aménagement et de développement et à certains secteurs situés hors de la limite maximale d'urbanisation* afin de soustraire la partie du territoire située au nord-ouest du boulevard du Loiret, au nord-est de l'avenue des Tulipes, au sud-est de la rue des Loutres et au sud-ouest de la rue du Prince-Albert, des secteurs de plans d'aménagement d'ensemble de développement assujettis audit règlement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0067 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au secteur industriel de la Canardière, R.V.Q. 1341 - AT2007-327 (Ra-1373)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au secteur industriel de la Canardière et des environs situé approximativement à l'intérieur du périmètre formé par l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard des Capucins, la limite de l'aire mixte située à l'ouest du chemin de la Canardière, le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Montmorency.

Le plan des aires de grande affectation est modifié par :

- 1° la création d'une aire de grande affectation « Industrie - Commerce et industrie à faible contrainte (I-1) » à même une partie des aires de grande affectation « Industrie - Commerce et industrie à contrainte élevée (I-3) » et « Réseau et infrastructure d'utilité publique - Équipement majeur de collecte, de valorisation, de transfert, de disposition et de destruction des matières résiduelles (RIUP-3) » et à même la totalité d'une aire de grande affectation « Réseau et infrastructure d'utilité publique - Équipement majeur de collecte, de valorisation, de transfert, de disposition et de destruction des matières résiduelles (RIUP-3) »;
- 2° l'agrandissement d'une aire de grande affectation « Réseau et infrastructure d'utilité publique - Équipement majeur de collecte, de valorisation, de transfert, de disposition et de destruction des matières résiduelles (RIUP-3) » à même une partie d'une aire de grande affectation « Industrie - Commerce et industrie à contrainte élevée (I-3) »;
- 3° l'agrandissement d'une aire de grande affectation « Commerce de détail et services urbain (CD/Su) » à même une partie des aires de grande affectation « Industrie - Commerce et industrie à contrainte élevée (I-3) », « Industrie - Commerce et industrie à faible contrainte (I-1) » et à même la totalité d'une aire de grande affectation « Mixte (M) »;

La sous-section 3.3.6 relative aux équipements de gestion des matières résiduelles est modifiée afin de prévoir que certaines activités spécialisées dans lesquelles sont collectées, traitées ou déposées des matières résiduelles qui peuvent avoir des impacts sur l'environnement immédiat doivent se situer dans des lieux spécifiquement identifiés.

Le tableau 6 relatif aux affectations du sol par grande affectation est modifié afin d'autoriser désormais l'affectation « Équipement majeur de collecte, de valorisation, de transfert, de disposition et de destruction des matières résiduelles » uniquement dans les aires de grande affectation « Réseau et infrastructure d'utilité publique - Équipement majeur de collecte, de valorisation, de transfert, de disposition et de destruction des matières résiduelles (RIUP-3) » alors que cette affectation était autorisée dans plusieurs catégories de grandes aires d'affectation du sol auparavant.

Des modifications sont également apportées au plan des densités d'habitation, au plan des densités de commerce de vente au détail et au plan des densités d'administration et de service en conséquence des modifications apportées aux aires de grande affectation du sol.

Le tableau des densités d'occupation selon les grandes affectations du sol est modifié pour ajouter une nouvelle combinaison relative à la grande

affectation « Commerce de détail et services - urbain (CD/Su) ».

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0068 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au secteur industriel de la Canardière, R.V.Q. 1341 - AT2007-327 (Ra-1373)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au secteur industriel de la Canardière, R.V.Q. 1341.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0069 Résolution sur le contrôle intérimaire relativement aux zones 969-I-113.08, 976-I-113.10, 1009-I-113.08, 1037-CI-116.02, 1050-CI-116.05 et 1051-CI-116.06 situées dans l'arrondissement Limoilou - AT2007-327 (Ra-1373)

Attendu que le conseil de la ville a commencé le processus de modification du *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement, R.V.Q. 990*, relativement au secteur industriel de la Canardière par l'adoption du projet de Règlement R.V.Q. 1341;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire certaines constructions et certains usages dans les zones concernées;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu ce qui suit :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans la présente résolution, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« *Règlement de zonage* » : le *Règlement de l'arrondissement Limoilou sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec, VQZ-3*;

« *zone* » : une zone du plan de zonage du *Règlement de l'arrondissement Limoilou sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec, VQZ-3*.

Les définitions et la terminologie employées au règlement de zonage s'appliquent à la présente résolution.

CHAPITRE II

INTERDICTION APPLICABLE AUX ZONES 969-I-113.08, 976-I-113.10, 1009-I-113.08, 1037-CI-116.02, 1050-CI-116.05 ET 1051-CI-116.06;

2. Dans les zones 969-I-113.08, 976-I-113.10, 1009-I-113.08, 1037-CI-116.02, 1050-CI-116.05 et 1051-CI-116.06, toutes les opérations d'un usage qui ne sont pas tenues à l'intérieur d'une partie d'un bâtiment séparée d'un logement sont prohibées.

CHAPITRE III

INTERDICTIONS APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES

3. Dans la zone 1009-I-113.08, sont interdits :

- 1° les usages du groupe d'utilisation « *Industrie 3 - à nuisance faible* » ou l'agrandissement d'un tel usage ou d'une construction relative à ceux-ci;
- 2° l'entreposage extérieur, autre que celui du type B;
- 3° l'entreposage extérieur du type B sur plus de 50 % de la superficie du terrain;

4. Dans la zone 976-I-113.10, sont interdits :

- 1° les usages des groupes d'utilisation « *Commerce 2 - services administratifs* », « *Commerce 6 - de détail avec nuisance* », « *Commerce 7 - de gros* » et « *Industrie 3 - à nuisance faible* » ou l'agrandissement d'un tel usage ou d'une construction relative à ceux-ci;
- 2° l'entreposage extérieur, autre que celui du type B;
- 3° l'entreposage extérieur du type B sur plus de 50 % de la superficie du terrain.

5. Dans la zone 1037-CI-116.02, sont interdits :

- 1° l'entreposage extérieur;
- 2° un usage de commerce de vente au détail dont la superficie de plancher excède 5 000 mètres carrés;

6. Dans la zone 1050-CI-116.05, sont interdits :

- 1° les usages des groupes d'utilisation « *Industrie 2 - sans nuisance* » et « *Industrie 3 - à nuisance faible* » ou l'agrandissement d'un tel usage ou d'une construction relative à celle-ci;
- 2° l'entreposage extérieur.

7. Dans la zone 1051-CI-116.06, sont interdits :

- 1° les usages des groupes d'utilisation « *Industrie 2 - sans nuisance* » et « *Industrie 3 - à nuisance faible* » ou l'agrandissement d'un tel usage ou d'une construction relative à ceux-ci;
- 2° l'entreposage extérieur.

8. Dans la zone 969-I-113.08, sont interdits :

- 1° les usages des groupes d'utilisation « *Commerce 6 - de détail avec nuisance* », « *Commerce 7 - de gros* », « *Industrie 2 - sans nuisance* » et « *Industrie 3 - à nuisance faible* » ou l'agrandissement d'un tel usage ou d'une construction relative à ceux-ci;

- 2° l'entreposage extérieur autre que celui du type B;
- 3° l'entreposage extérieur de type B sur plus de 50 % de la superficie du terrain.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-0070 *Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du Régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec, R.V.Q. 1103 - FN2007-035 (Ra-1360)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du Régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec*, R.V.Q. 1103.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0071 *Règlement sur la réalisation des études préliminaires en vue de pourvoir l'arrondissement Limoilou d'un centre pluridisciplinaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1309 - GI2007-129 (Ra-1367)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation des études préliminaires en vue de pourvoir l'arrondissement Limoilou d'un centre pluridisciplinaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1309.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0072 *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation de la 2^e phase, pour les années 2007 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1347 - DE2007-145 (Ra-1367)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation de la 2^e phase, pour les années 2007 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1347.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2*, le président, monsieur Yvon Bussières, déclare la séance close à 21 heures, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussières
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Jean-Marie Laliberté
Vice-président